

R4+C 16

Liffré le 13/07/2021

Démocratie Liffréenne

Claude Gombert

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie de Liffré  
Rue de Fougères  
35340 Liffré

Objet : Enquête publique - PLU Seville 2

Monsieur BESRET,

*Après avoir pris connaissance de l'étude concernant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Liffré pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités Sévailles 2, nous vous prions de trouver ci-jointes nos remarques à l'enquête publique*

**Concernant la période de concertation – Engager une nouvelle concertation avec la population**

Le texte de loi:

*« Respecter le cadre de la concertation préalable prévu par le code de l'environnement à son article L.121-16. Le public sera donc informé par un avis de publicité légale des modalités et de la durée de la concertation, au plus tard quinze jours avant le début de la concertation ; Solliciter un garant auprès de la Commission Nationale du débat public (L.121-16-I du code de l'environnement). Son rôle est de garantir la qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées durant le déroulement de la concertation. Au terme de la concertation et dans un délai d'un mois, il établira un bilan de celle-ci «*

Cette période de concertation entre le 27 Août 2020 et le 30 septembre n'a pas permis à l'ensemble de la population de s'exprimer et d'être présent lors de ces réunions. Faut-il dire que le moment était mal venu en période de **pandémie**.

**En effet, à partir du 12 septembre, le gouvernement place l'Ille et Vilaine en zone rouge pour circulation active du virus. Des inquiétudes existent fin Août.**

Un sujet aussi important et qui engage nettement un souhait de la ville à s'industrialiser fortement en mettant à l'écart la diversité économique et artisanale de notre pays ne pouvait s'ouvrir à une concertation de la population pendant cette période.

Le nombre de personnes ayant assisté à ces concertations représente, par rapport au nombre d'électeurs de Liffré, 2% des électeurs ; au titre de la communauté de commune c'est dérisoire. La concertation doit de nouveau avoir lieu avec la population de la communauté de commune. Cette concertation serait encore plus dérisoire si nous incluions les tranches d'âge de la population de Liffré-Cormier-Communauté qui auront 18 ans en 2030 (en référence au Conseil Municipal des enfants). Ce que nous discutons aujourd'hui c'est ce que nous allons leur laisser demain. Ils ont également un mot à dire.

Le Commissaire Enquêteur

G. BESRET

Cette concertation était très orientée et ne répond en rien aux objectifs à laquelle elle devait répondre à savoir :

### ***Concernant le changement de PLU***

Concertation orienté car trop de sous-entendus sont présents dans la déclaration de projet, et fait sans cesse appel à la possibilité d'accueillir plusieurs activités économiques, ou une seule (Bridor souvent cité dans le document)

Des élus interviennent de manière significative dans la presse afin d'influencer les habitants de la communauté de commune.

En référence aux propos du 6 juillet 2021, dans Ouest-France, tenus par le Maire de Chasné-sur-Illet :

*« avec Bridor, nous menons un projet de territoire avec concertation de l'ensemble de la population. On a vu 130 personnes jusqu'ici. On a besoin de ce type d'activité.....*

En quoi ce type d'activité est nécessaire à l'économie de la Communauté de Commune de Liffré-Cormier ? D'autres ne peuvent elles pas la remplacer ?

### **Bridor est elle l'usine qui doit rétablir l'équilibre financier de Liffré—Cormier Communauté ?**

Les habitants de Liffré, en choisissant leurs élus sur la communauté de communes de Liffré Cormier, ne sont pas responsables de cette mauvaise gestion . Bridor serait l'arrangement entre amis qui viendrait au secours d'un déficit budgétaire de la communauté de commune. (cf extrait de l'article ci-dessous :

article Ouest France du 01/09/2020

***« Les élus ont insisté sur le fait qu'un interlocuteur unique qui aménagera Sévailles 2 est préférable aux ventes de parcelles multiples. « C'est mieux pour maîtriser les objectifs environnementaux et architecturaux du secteur, a souligné le président de Liffré Cormier Communauté, Stéphane Piquet. La présence de nombreux habitants et les échanges vont permettre la construction d'un bon projet dans la ZAI Sévailles 2, bon également pour le développement économique. Liffré-Cormier 2030 sera rapidement à l'équilibre financier grâce aux taxes perçues et participera au bien vivre ensemble dans le territoire. »***

Nous souhaitons que la Communauté de Commune nous dresse le bilan de ses finances.

## **Chevauchement de l'enquête publique du PLU avec la réunion d'information du 2 juillet en Mairie de Liffré qui rend confus l'objectif de l'enquête publique**

Le chevauchement entre l'enquête publique concernant le changement de PLU et l'implantation d'un acteur industriel unique sur le site de Sevailles2 (réunion d'information en Mairie de Liffré du 2 juillet 2021). La population ne comprend pas le double discours consistant à dire que le PLU de Sevailles 2 est à la fois ouvert à plusieurs acteurs industriels ou à un seul (?) puisque l'enquête publique n'étant pas terminée, on présente à la population un acteur unique sur le site.

## **Liffré n'est pas une ville industrielle et n'est pas destinée à en être une.**

Liffré n'est pas une ville industrielle et a toujours souhaité être une ville entre campagne et forêt. Elle a développé des intérêts vers l'artisanat, les TPE, le bien être des habitants en construisant des complexes sportifs, souhaite être une ville fleurie .... alors pourquoi souhaiter développer un secteur industriel qui ne se prête pas à la configuration d'un territoire situé entre deux forêts.

## **Le risque industriel – Utilisation d'un Système réfrigérant**

Liffré est concernée par le risque industriel en autorisant l'implantation d'une industrie utilisant de l'ammoniac.

Le PLU de Liffré en 2017 dénonçait ce risque :

*« En effet l'ammoniac est utilisé comme fluide frigorigène. Ce gaz est incolore et irritant, il possède une odeur piquante, il brûle les yeux et les poumons.*

*Impact environnemental de l'ammoniac : l'un des principaux responsables de l'acidification de l'eau et des sols. Il est responsable de l'eutrophisation des milieux aquatiques. Ce risque industriel correspond à une perte possible de confinement de cet ammoniac susceptible alors de créer un nuage toxique. »*

Si ce choix d'usine est décidé par les élus depuis 2019, le site de Sévaille 2 est-il le plus approprié pour recevoir ce concept d'industrie et n'existe-t-il pas un danger pour la population dont les habitations restent proches de ce lieu de production ?

## **Le « en même temps » de nos élus.**

L'implantation de Bridor est un mauvais exemple porté à l'éducation des générations futures sur des sujets aussi importants que le développement durable, le changement climatique, la biodiversité. Il est nécessaire de comprendre l'effet de certaines activités humaines sur l'environnement et d'éviter une vision anthropocentrée du monde, d'expliquer les liens entre l'être humain et la nature, d'exercer une citoyenneté responsable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'environnement.

On ne peut à la fois enseigner aux générations futures « l'impact de l'action humaine sur l'environnement », en calculer les risques et bénéfices, envisager ou justifier des comportements responsables face à l'environnement et à la préservation des ressources limitées de la planète, et en

même temps faire circuler des poids lourds frigorifiques sur les routes, des porte-conteneurs sur les mers d'Asie et d'Amérique, favoriser les 3x8 dans les conditions illustrées par le film « les temps modernes », considérer que c'est une avancée sociale de travailler masqué dans une pièce à la température de 5 degrés.

Souhaiter continuer et promouvoir l'industrialisation de Séville 2 comme elle est présentée dans cette enquête publique va à l'encontre du plan mondial Energie/ Climat car elle favorise des rotations de camion, de déjection d'effluents dans les sols, dangereux pour certains animaux (chevaux en particulier), des transports de matière première, et ne favorise pas le développement d'une économie locale et régionale.

**Il est nécessaire de favoriser l'implantation de TPE, petites PME, de maraîchers, de services ...**

**Les haies représentent 3765 m linéaire et les bois atteignent une surface de 2,5 ha.**

**Voir page 97 Haies bocagères de chênes CB 84,4/ EUNIS et petits bois CB 83,3 / Eunis G1C**

Conserver la plantation de feuillus sur l'ensemble des haies multi-strates et du bois spontané au nord Ouest. Cette conservation peut être réalisée en favorisant l'implantation de petites entreprises

Séville 2 n'est pas adapté au plan de développement de Liffré pour de grosses entreprises et ne s'intègre pas dans le paysage forestier et rural.

**Pourquoi d'autres villes proches des lieux d'expédition maritimes n'ont pas été retenues ?**

**Site industriel trop près des lotissements déjà existants.**

L'aménagement économique de Liffré n'est pas pensé dans son ensemble et manque aujourd'hui de cohérence.

Les vents de Nord Est apporteront bruits et pollutions dus au trafic routier en provenance de ce site s'il est industrialisé pour une seule activité, d'autant plus que le choix d'une usine fonctionnant en 3x8 apportera un bruit permanent.

**Artificialisation des sols ;**

La suppression importante de zones agricole et forestière, l'artificialisation d'une zone de 200 000 m<sup>2</sup>, même avec la construction de bac de rétention d'eau, ne pourra absorber une quantité de pluie importante (en référence aux inondations de 2018) Le traitement des hydrocarbures présents sur le sol industrialisé ne sera pas complètement réalisé au risque de s'évacuer sur les terres au sud de cette zone. Aucun avis sur la manière dont cette eau sera évacuée par la suite. Nous pouvons craindre des inondations au sud de la départementale RD812.

**Déplacements sur site (page 226)**

Il est surprenant de dire que le trafic lié à l'implantation de l'entreprise Bridor serait quasiment identique à celui de l'implantation d'une zone d'activités multi lot.

### Effluents :

On évoque souvent l'impact d'une ZA multi lot comparé à une ZA unique (Bridor en l'occurrence).

Il est étonnant que, concernant les effluents industriels, aucun commentaire ne soit fait à ce sujet et particulièrement sur les déchets industriels de Bridor puisque cette usine est souvent citée dans l'enquête.

### Espaces boisés - Des chemins de randonnées, de liaison inter forêt vont disparaître

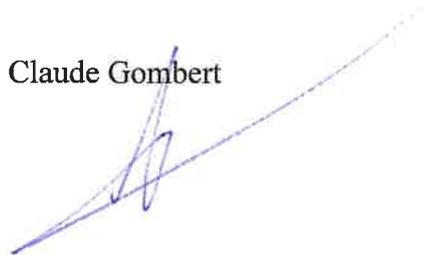
Il est un peu désinvolte de dire page 246 (§28.1) qu'il faut stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisation en Bretagne, alors que lorsque l'on regarde les schémas d'implantation d'une importante PME à l'horizon 2030, l'ensemble des 21 ha sera rasé.

C'est tromper les citoyens que de dire que l'intégralité des haies du secteur seront protégées au titre du L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique et/ou paysager.

L'impossibilité technico économique sera alors mise en avant et ces paysages seront détruits. Ce n'est pas en replantant de nouvelles haies que les paysages seront valorisés car nous aurons perdu biodiversité existante.

Sincères salutations

Claude Gombert



Le Commissaire Enquêteur  
G. ESRET

